

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS  
PROVINCIAUX DU QUÉBEC  
1981, rue Léonard-De Vinci  
Sainte-Julie (Québec)

## **FAITS SAILLANTS DU CONSEIL DE DIRECTION**

**TENU LES MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI 20, 21, 22 ET 23 MARS 2018**

Voici un compte rendu des faits saillants discutés lors du Conseil de direction tenu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi 20, 21, 22 et 23 mars 2018.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

\*\*\*\*\*

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE PRÉSIDENT, M. PIERRE VEILLEUX**

- Correspondance à l'Association
- Utilisation d'arme à feu / Conduite d'urgence
- Libération des directeurs
- Conférence téléphonique - Conseil de direction
- Négociation UPAC
- Sommet des trois Associations
- Badge de retraité

### **Correspondance à l'Association**

M. Pierre Veilleux, président, fait la lecture d'une correspondance reçue par le sous-ministre Louis Morneau, du MSP, concernant une demande que les trois Associations syndicales policières avaient faite conjointement afin de faire partie des travaux du comité sur la conduite de véhicules de patrouille. M. Veilleux explique que la demande a été accueillie favorablement par le Ministère et qu'un représentant de chaque Association pourra siéger pour les travaux à venir.

### **Utilisation d'arme à feu / Conduite d'urgence**

M. Pierre Veilleux, président, explique que les deux points seront abordés lors de la journée de lobby tenue par l'Association Canadienne des Policiers (ACP) au mois d'avril prochain. L'exercice consiste à rencontrer certains ministres et députés fédéraux afin de les sensibiliser sur certains dossiers préalablement convenus au conseil d'administration de l'ACP. Cette année, les problématiques concernant la conduite d'urgence ainsi que l'utilisation de l'arme à feu seront abordées.

De plus, à la suite de certaines situations rapportées par les directeurs régionaux de l'Association concernant des pressions exercées par des gestionnaires de poste en relation avec l'émission de constats d'infraction en matière de sécurité routière, M. Pierre Veilleux, président, annonce que l'Association se penchera sur un document dénonçant cette pression et qui pourra être signé, sous forme de pétition, par l'ensemble des patrouilleurs des postes concernés. M. Veilleux demande quelques semaines afin qu'il puisse se pencher sur le document et l'acheminer aux directeurs régionaux.

## **Libération des directeurs**

M. Pierre Vielleux, président, revient sur un point abordé lors du dernier Conseil de direction concernant l'objet en titre. Le président distribue un document à tous les directeurs faisant état des journées de libération pour l'année 2017. Le président demande aux directeurs d'analyser et de réfléchir à certaines améliorations pouvant être apportées. Un suivi sera fait au prochain Conseil de direction.

## **Conférence téléphonique - Conseil de direction**

M. Pierre Veilleux, président, informe les membres du Conseil de direction qu'il donnera suite à une demande de rencontre supplémentaire du Conseil de direction sous forme de conférence téléphonique qui aura lieu quatre fois par année, soit environ entre chaque Conseil de direction. Les dates seront statuées à chaque début d'année ou dès que les dates de Conseil de direction seront connues.

## **Négociation UPAC**

M. Pierre Veilleux, président, explique aux membres du Conseil de direction l'évolution du dossier de l'UPAC. Celui-ci indique avoir été convoqué par le MSP le 16 février dernier à la suite des sorties médiatiques dénonçant le climat de travail malsain. Celui-ci était accompagné de M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, ainsi que de M<sup>e</sup> Alain Rousseau, conseiller juridique de l'Association. Étaient également invités M. Robert Lafrenière, commissaire de l'UPAC, et son conseiller juridique, M. Yves Morency, directeur général adjoint, et M. Éric Benoit de la Sûreté du Québec. La rencontre s'est bien déroulée et il y a eu consensus pour former une table de travail afin de négocier les prêts de service relatifs au Projet de loi 107 adopté précédemment. Lors de cette négociation, nous devons prévoir également des dispositions transitoires pour les membres ayant manifesté leur désir de quitter l'UPAC.

## **Sommet des trois Associations**

M. Pierre Veilleux, président, explique brièvement aux membres du Conseil de direction qu'une journée de Sommet des trois Associations syndicales policières aura lieu lors du prochain Congrès des délégués au mois de mai prochain. Il explique qu'il tente depuis son arrivée à la présidence de réconcilier les trois Associations afin de retravailler à nouveau des dossiers communs et d'intérêt pour l'ensemble de la communauté policière au Québec.

## **Badge de retraité**

Un directeur syndical remet en question la qualité de la badge de retraité de l'APPQ. M. Pierre Veilleux, président, explique que justement le sujet a été abordé lors du dernier Bureau exécutif et que M. Chrystian Leclerc, vice-président aux Finances, est mandaté pour revoir le design de la badge afin qu'elle soit plus représentative des policiers de la Sûreté du Québec.

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT À LA DISCIPLINE ET À LA DÉONTOLOGIE, M. JACQUES PAINCHAUD**

- Discipline
- Déontologie
- Mesures administratives
- Comité de Restructuration
- Comité de Recherche en Emploi de la Force (CREF)
- Loi sur la police
  - BEI
  - Coroner
- Sommet des trois Associations et CRDP

### **Discipline**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 17 dossiers disciplinaires à l'étape d'enquête et 44 dossiers en attente d'audition.

Dans le cadre des membres soumis à l'article 119 (2) de la *Loi sur la police*, un dossier pour capacités affaiblies ainsi qu'un dossier pour voies de fait furent traités et les circonstances particulières furent retenues, permettant ainsi une sanction autre que la destitution.

Faisant suite à l'arrivée d'un nouvel officier de poursuite et d'une nouvelle avocate au sein du service de la DNP, les retards au rôle des audiences disciplinaires se résorbent progressivement. Il est important de mentionner que nous avons reçu plusieurs rejets de plaintes et retraits de citations disciplinaires de la DNP.

Les membres du Conseil de direction ont eu l'occasion d'assister à une présentation de la DNP, section prévention. L'activité fut bien accueillie et très constructive.

### **Déontologie**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 36 dossiers déontologiques à l'étape d'enquête et 7 dossiers en attente d'audition.

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, confirme que le dossier concernant les armes à impact ira en appel.

### **Mesures administratives**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne qu'il y a, au niveau provincial, 41 membres faisant l'objet de mesures administratives, soit 32 en relevé provisoire à plein traitement, 4 en relevé à demi-traitement et 5 en assignation administrative.

Conséquemment, il y a une diminution du tiers des relevés comparativement à l'année dernière.

### **Comité de Restructuration**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les directeurs que le comité s'est réuni le 18 octobre 2017. Des réunions sont prévues au cours de l'automne 2018 pour traiter des sujets suivants :

- Modification de la logistique relativement au Congrès;
- Demande de révision relativement aux réseaux sociaux / type blogue;
- Réflexion sur la cotisation syndicale de l'APPQ;
- Bonification de l'assistance judiciaire juridique supplétive aux mesures existantes;
- Communication, formation (multimédia), révision du Web et des modèles utilisés pour la formation syndicale.

### **Comité de Recherche en Emploi de la Force (CREF)**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction que le comité s'est réuni les 12 octobre et 11 décembre 2017. Les travaux du comité se poursuivront au cours de l'automne 2018.

## **Loi sur la police**

- **BEI**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne avoir reçu une lettre de la responsable du BEI dénonçant les problèmes d'attitude et de collaboration lors de leurs enquêtes avec des avocats mandatés par la Fédération des policiers municipaux. Cela a eu pour conséquence un changement dans sa position à l'effet que l'avocat représentant le membre ne peut plus être présent lors de la rencontre avec les enquêteurs. Des rencontres auront lieu entre les trois Associations pour évaluer la mise en commun de recours juridiques concernant cette problématique et autres enjeux.

- **Coroner**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne qu'il y a une enquête du Coroner concernant l'intervention de membres, lesquels sont représentés par des avocats. L'APPQ s'est également enregistrée comme partie mise en cause et assure une vigie par un avocat de l'Association.

## **Sommet des trois Associations et CRDP**

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne que des rencontres ont eu lieu en janvier et mars 2018. D'autres suivront au cours des mois d'avril et mai avec MM. Pierre Veilleux, président, et Dominic Ricard, vice-président aux Griefs et à la formation, pour la préparation du contenu du Sommet qui aura lieu le 30 mai 2018.

Concernant la 11<sup>e</sup> Conférence du CRDP, celle-ci aura lieu le 31 mai 2018 au Manoir Saint-Sauveur. Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, fait un résumé des principaux sujets qui seront traités lors de cet événement, précisant que le programme sera diffusé sous peu.

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX GRIEFS ET À LA FORMATION, M. DOMINIC RICARD**

- Comité paritaire et conjoint
- Commission de Formation et de recherche
- Sous-comité de Formation et perfectionnement
- Sous-comité des Griefs
- Sous-comité de Reclassement

### **Comité paritaire et conjoint**

M. Dominic Ricard, vice-président aux Griefs et à la formation, donne des explications concernant les différents dossiers traités depuis le Conseil de direction de décembre.

- **Maison mono-industrielle**

Discussions en cours.

- **Projet Synergie et DICO**

Ententes signées : 5 semaines Synergie et DICO 6 mois. Il y aura création d'une unité.

- **PIMS**

En attente d'une présentation de la Sûreté du Québec.

- **Encadrement à deux niveaux**

Discussions en cours. La Sûreté du Québec veut modifier la structure salariale à la baisse et on maintient le modèle Drummondville et celui du projet pilote Saint-Hyacinthe.

- **Disponibilité de service**

Suivi de dossier. Problématique SIJ.



- **JUMIP**

Discussions en cours sur les paramètres.

- **Effectifs PACA**

- **Effectifs autoroutiers**

- **Mission nordique**

État de situation sur le futur comité de l'article 18. Le début des travaux est reporté pour modifier le prochain contrat.

- **3% vente de maison et auto-déménagement *versus* Revenu Québec**

État de situation concernant le litige en cours avec un fiscaliste.

- **Prime à l'UPAC et enquête interne**

- **Dossier de la barbe**

Mise à jour du dossier. Arbitrage demandé.

- **Absence tempête de neige**

Projet d'entente à venir.

- **Horaire PPCMA**

- **Disponibilité des directeurs syndicaux**

- **Lettre dossier Val-d'Or**

Accord de la Sûreté du Québec sur la juridiction de l'arbitre concernant les dommages.

- **Création horaire 12 heures pour H3 sur 28 jours**

En attente d'un retour de la Sûreté du Québec, mais celle-ci est peu favorable.

- **Communiqué sur la disponibilité**

- **Opérateur photo radar**

Demande pour la prime de patrouille temporaire.

- **Dispo AERD et arme longue**

Arme longue : tout le monde sera formé. Pour AERD : les discussions sont en cours.

- **Horaire H2**

Explication sur les difficultés d'implantation à cause des prêts, PIMS et autres...

### **Commission de Formation et de recherche**

- **Rapport de recherche sur les armes intermédiaires d'impact à projectiles**

Explication sommaire de la dernière étude.

- **Programme de formation des instructeurs en emploi de la force**

Modification de la structure des niveaux de formateur.

- **Nouveau site d'inscription à l'ENPQ**

- **Formation méga procès**

- **Formation sur le cannabis**

Nouvelle section chantier cannabis de l'ENPQ.

### **Sous-comité de Formation et perfectionnement**

- **Suivi de l'application de la charte des heures excédentaires**

- **Formation MRO**

Discussions et évaluation de la dernière pratique de l'UU *versus* article 5 du contrat de travail.

- **Nouvelle approche en formation**

Explications sur le nouveau modèle où les formateurs se déplacent dans les centres de service.

- **Heures de déplacement**

Explications à la suite de l'abolition de la charte.

- **Référentiel de conduite**

Explication du dossier et vérification avec les directeurs sur le volet médias ajouté lors de la présentation.

- **Suivi de l'application de la charte des heures excédentaires**

- **SIJ**

- **AI**

### **Sous-comité des Griefs**

Une centaine de jours de travaux (syndicaux).

Nombreuses conférences téléphoniques (paritaires).

10 journées de rencontres officielles (paritaires), du 12 septembre 2017 au 15 mars 2018.

300 griefs en négociation au sous-comité des Griefs cette année, principalement dans 6 – 10 – 12 – 17 – 18 – 22 – 23 – 35 et R au 15 mars.

170 griefs traités comme suit :

- 148 réglés à l'avantage des membres.

- 15 retirés.
- 7 retournés au Comité paritaire et conjoint ne pouvant être réglés.

130 griefs toujours en négociation ce printemps 2018.

- **Régime de retraite - Intégration Montcalm**  
**Régime de retraite - Maternité**

Règlements à venir dans ces deux dossiers, mais retardés avec le départ de l'avocate patronale.

- **Dossier permutation quart de travail**

Réglé avec le nouveau contrat de travail.

- **Grief relations communautaires**

Entente sur la date de départ du litige.

### **Sous-comité de Reclassement**

Trois rencontres au sous-comité de Reclassement depuis le dernier Conseil de direction et la prochaine le 29 mars. Neuf emplois classés.

Les derniers dossiers ont été transmis, mais pas étudiés pour le moment. On attend un retour de la Sûreté du Québec qui n'a pas étudié les dossiers et on doit aussi faire des vérifications. Certains sont en demande de traitement dont ceux-ci :

- **Dossier Cybercriminalité**

Est rendu à la dernière étape d'approbation.

- **Technicien explosif**
- **Maître de chien**
- **Moniteur emploi de la force**
- **Moniteur sécurité routière**

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES, M. MATHIEU SAUVAGEAU**

- Rapport du Sous-Comité de Placement et Promotion (SCPP)
- Modifications à la structure organisationnelle
- Placement temporaire
- Comité des membres en situations particulières
- Arbitrage en cours

### **Rapport du Sous-Comité de Placement et Promotion (SCPP)**

M. Mathieu Sauvageau, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres de l'assemblée qu'il y a eu trois rencontres du SCPP depuis le dernier Conseil de direction.

### **Modifications à la structure organisationnelle**

M. Mathieu Sauvageau, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres de l'assemblée des statistiques relatives aux placements que la transformation organisationnelle a générés. Au départ, cette transformation a donné lieu à 400 membres considérés en surplus. Plusieurs d'entre eux ont choisi un pont volontaire ou obligatoire qui a réduit considérablement le nombre de surplus. Donc, à l'heure actuelle (mars 2018), il reste 25 membres de la grande fonction des enquêtes en surplus et 75 membres de la grande fonction de la surveillance du territoire en surplus. Évidemment, comme vous le savez, la dotation est répartie à plein régime et je pense que le nombre de surplus devrait fondre comme neige au soleil...

### **Placement temporaire**

M. Mathieu Sauvageau, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction d'une situation particulière concernant les recrues.

Il a été entendu en octobre 2017 par lettre d'entente que l'employeur, pour une période d'une année, aura la possibilité de placer des recrues sur un placement temporaire lors de leur embauche. Ce placement temporaire était rendu nécessaire étant donné que le

placement repart à plein régime et que le délai de transfert occasionne une incapacité d'offrir un poste vacant pour une recrue. Nous pensons que, durant l'année qui vient, la dotation atteindra une vitesse de croisière qui permettra la dotation des recrues de façon normale. Bref, les conditions d'un placement temporaire sont les suivantes :

- Période maximale de 6 mois;
- Affectation temporaire dans une unité à moins de 50 kilomètres du lieu de résidence;
- L'ancienneté et le temps de placement en continu pour l'affectation suivante.

### **Comité des membres en situations particulières**

M. Mathieu Sauvageau, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que ce comité est composé du directeur Gaétan Boulianne et de lui-même pour la partie syndicale, tandis que la partie patronale est représentée par M<sup>me</sup> Maryse Alie et M. Gilles Duinat.

L'objectif de cette table de travail est de trouver des solutions aux membres qui sont en situations particulières et qui ne peuvent plus occuper leur emploi d'origine à cause de limitations fonctionnelles permanentes. Ils sont actuellement 70 membres dans cette situation qui sont toujours en attente de se voir offrir un emploi qui correspond à leur nouvelle réalité. Force est de constater que ces membres n'ont pas beaucoup d'options d'emploi et l'accompagnement de ceux-ci laisse à désirer... Nous allons tenter de rectifier ces lacunes dans le respect et la dignité et ainsi redonner aux unités les policiers aptes à occuper la fonction.

### **Arbitrage en cours**

M. Mathieu Sauvageau, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction concernant le grief qui conteste la libérabilité des membres pour des missions étrangères. La prochaine date d'audition est prévue pour le 16 mai 2018.

## SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET AUX RESSOURCES MATÉRIELLES, M. ALPHÉE SIMARD

- Politique de harcèlement
- Comité d'Équipement
  - Véhicules alternatifs
  - Demi-cloisons
  - Sous-vêtements d'hiver
  - Tuque Grand Nord
  - Nouvel uniforme
  - Bottes d'hiver
  - T-shirts
  - Équipements pour motoneigistes
  - Gant de nitrile
  - Nouvelle console
  - Sièges électriques
  - Support lombaire
  - Visières chauffantes pour motoneigistes
  - Équipements pour motards
  - Vestes pare-balles *versus* C-8
- Comité de coordination provincial des comités de santé et de sécurité
- Comité prévention suicide
- Comité paritaire sur l'Annexe « C »

### Politique de harcèlement

M. Alphée Simard, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, mentionne que la politique de harcèlement a de nouveaux acteurs, soit quatre nouvelles ressources, à la suite d'un changement dans la structure, sous M<sup>me</sup> Marie Pintale.

## **Comité d'Équipement**

M. Alphée Simard, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, mentionne que la dernière rencontre du comité d'Équipement a eu lieu le 8 février dernier.

- **Véhicules alternatifs**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Alphée Simard, informe les membres du Conseil de direction qu'il s'est déplacé à Sanair le 1<sup>er</sup> mars dernier pour les tests relatifs aux véhicules alternatifs.

- **Demi-cloisons**

M. Alphée Simard, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, indique qu'à la suite d'une problématique au niveau des cloisons les demi-cloisons seront à l'essai.

- **Sous-vêtements d'hiver**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Alphée Simard, mentionne que la Sûreté du Québec achètera de nouveaux sous-vêtements de meilleure qualité.

- **Tuque Grand Nord**

M. Alphée Simard, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, mentionne que la tuque Grand Nord est réservée aux postes isolés pour l'instant.

- **Nouvel uniforme**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Alphée Simard, informe les membres de l'assemblée du déploiement du nouvel uniforme.



- **Bottes d'hiver**

M. Alphée Simard, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres présents que le contrat est terminé concernant les bottes d'hiver et qu'il y a un appel d'offres à ce sujet.

- **T-shirts**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Alphée Simard, mentionne que les T-shirts seront disponibles au début de l'été.

- **Équipements pour motoneigistes**

M. Alphée Simard, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, dit qu'il y aura environ une centaine d'équipements pour motoneigistes octroyés par année. Cette année, 80 équipements ont été distribués.

- **Gants de nitrile**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Alphée Simard, informe les membres de l'assemblée que les gants de nitrile sont présentement à l'essai dans trois postes de la province.

- **Nouvelle console**

M. Alphée Simard, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres au sujet du déploiement de l'ordinateur véhiculaire. Les nouveaux véhicules mis en circulation sont équipés de la nouvelle console intégrée.

- **Sièges électriques**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Alphée Simard, indique qu'il y a environ 80 véhicules sur la route qui ne sont pas

équipés de siège électrique pour le passager. Nous sommes toujours en discussion avec la Sûreté du Québec pour régler ce dossier.

- **Support lombaire**

M. Alphée Simard, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres en rapport avec le coussin comme support lombaire qui sera ajouté sur la fiche d'approvisionnement..

- **Visières chauffantes pour motoneigistes**

M. Alphée Simard, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'achat de visières chauffantes pour les motoneigistes.

- **Équipements pour motards**

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Alphée Simard, mentionne que l'équipement pour motard est en réévaluation présentement.

- **Vestes pare-balles *versus* C-8**

M. Alphée Simard, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, mentionne qu'il a reçu une demande des moniteurs de tir pour avoir l'ajout d'une plaque balistique à la veste pare-balles pour la formation C-8.

### **Comité de coordination provincial des comités de santé et de sécurité**

M. Alphée Simard, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a eu une rencontre de ce comité le 8 février 2018.

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Alphée Simard, mentionne que l'organisation des comités régionaux a été discutée.

Autres sujets discutés :

- Déclaration des accidents et incidents en ligne;
- Listes des accidents de travail;
- Projet de prévention pour les enquêteurs sur les dossiers sexuels;
- Distribution des trousseaux de naloxone;
- Structure des comités et formation à venir.

M. Simard ajoute qu'il a eu une rencontre avec MM. Sylvain Caron et André Santerre le 26 février dernier et qu'il a été question de répartir le comité sur la Notation, le PAPP.

M. Simard a également rencontré le 15 mars 2018 l'APSSAP, M<sup>me</sup> Marie Leclerc avec M<sup>me</sup> Cynthia Gilbert, pour passer la commande de former les cinq comités et nos représentants en prévention. M. Simard ajoute que les membres sont également invités à l'assemblée générale de l'APSSAP le 25 avril prochain, à Québec.

Par la suite, M. Simard a parlé à l'inspecteur-chef Isabelle Boudreault qui est en charge de la DRI. Celle-ci lui a confirmé la mise en contrat de deux ingénieurs experts-conseils pour le RENIR dont le déploiement a officiellement débuté le 26 février dernier. Des consoles ont été installées dans chaque poste qui a le RENIR. De plus, le comité directeur sera remis sur pied avant de débiter le déploiement dans les postes qui ne l'ont pas encore, à commencer par ceux qui avaient été remis en RITP. M<sup>me</sup> Boudreault a rassuré M. Simard à l'effet que le CSPQ et le Conseil du trésor sont prêts à investir pour que cela fonctionne bien.

### **Comité prévention suicide**

Les membres du comité se sont réunis les 18 et 26 septembre, ainsi que les 6, 12 et 30 octobre, afin de préparer une liste de recommandations qui a été remise à l'État-major pour une prise de décision. Avec les derniers changements à l'État-major et la demande de complément d'information au comité, nous sommes toujours à l'élaboration du projet final qui sera présenté à la direction de la SQ d'ici la fin de mars. Deux autres rencontres du comité ont eu lieu, dont la dernière le 1<sup>er</sup> mars et nous avons à cœur de bien faire les choses pour nos membres et la communauté policière au Québec.

## **Comité paritaire sur l'Annexe « C »**

À la suite de l'annonce par la partie patronale d'un rajout au comité en la personne de M<sup>me</sup> Suzanne Boucher, directrice des Ressources humaines, nous avons invité de notre côté M. Jacques Painchaud, vice-président, et maintenant ce sera M. Mario Smith qui siégera au comité.

Lors de notre deuxième rencontre du 6 décembre, nous avons abordé comme sujet le suivi des absences (statistiques). La Sûreté du Québec n'était pas encore en mesure de nous remettre les chiffres.

En ce qui a trait à la nouvelle centrale assurance de l'invalidité, gérée par mon vis-à-vis, M<sup>me</sup> Gilbert, ils ont embauché des nouvelles ressources pour appeler nos membres dès que l'employeur est avisé d'une absence maladie, pour prendre un premier contact : est-ce que ça va, rappel sur les règles pour l'absence maladie (billet ou non), pour valider la durée de l'absence et voir si le membre a besoin de ressources supplémentaires ou le PAE. C'est aussi le rôle du gestionnaire de faire ce suivi avec le membre et de garder la ligne de communication ouverte. Si le membre a un conflit personnel avec son patron, la partie patronale a de l'ouverture à faire ce suivi, par l'intermédiaire du délégué syndical ou d'un autre gestionnaire de l'unité ou son représentant. Il faut seulement que le membre en avise l'APPQ.

Il y avait aussi, comme sujet, les visites systématiques qui, à notre avis, n'étaient pas nécessaires et nous avons demandé à la partie patronale de revoir cette pratique.

Dans la rencontre du 18 janvier, M. Richard Moffet qui est le représentant de l'employeur pour la cellule de gestion de l'absentéisme est venu nous rencontrer et nous faire part que les visites systématiques ont eu l'effet attendu par l'employeur, soit une diminution dans les absences de trois jours, et qu'à l'avenir il n'y aura plus de visite systématique chez le membre. L'employeur, par l'intermédiaire du gestionnaire, doit s'assurer qu'il y a des motifs raisonnables de douter de l'absence du membre et, dans ce cas, il peut faire une visite au domicile du membre, dossier que nous suivrons au comité. S'il y a des anomalies, en lien avec la gestion du dossier d'absentéisme, le membre ne doit pas hésiter à nous en faire part par l'intermédiaire de son délégué et directeur syndical du district.

Le 23 février, nous avons eu les statistiques qui doivent demeurer confidentielles. Nous avons discuté également pour accélérer le processus d'arbitrage médical, afin de s'entendre sur une liste de médecins généralistes et spécialistes; cependant, le médecin du membre pourra, s'il le désire, choisir en dehors de la liste.

## **SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX FINANCES, M. CHRYSIAN LECLERC**

- Résultats financiers 2017
  - Revenus
  - Dépenses
  - Frais du personnel
  - Frais d'opération
  - Frais d'administration
  - Frais d'activités
  - Fonds d'assurance-maladie
  - Recommandations de changements aux règlements
  - Fonds d'assurance-vie de base
  - Fonds d'assurance-vie facultative et maladies redoutées
  - Caisse de sécurité et de bien-être
  - Fonds humanitaire
  - Prévisions budgétaires 2018
  - Rendements des Fonds de l'APPQ
  - Comité d'Investissement
  - Comité des Finances
  - Comité de la Politique salariale et de dépenses
  - Suggestions de modifications à la suite des demandes du Congrès de 2017

### **Résultats financiers 2017**

C'est avec plaisir, contrairement à l'année dernière, que je vous annonce que nous avons terminé notre exercice financier avec un solde de fonds de 2 091 247 \$, soit  $\frac{1}{4}$  de million de plus que l'année dernière. Donc, un surplus des produits par rapport aux charges s'élève à 251 597 \$, après le virement de 302 674 \$, soit le 3 % des retraits pour les frais d'administration des assurances prévu aux prévisions budgétaires 2017 moins un petit montant du Fonds d'immobilisation. Il est à noter que mes prévisions budgétaires pour 2017 étaient déficitaires de  $\frac{1}{4}$  de million, mais j'avais souhaité qu'une entente sur le contrat de travail nous permette d'atteindre l'équilibre et

même des surplus. C'est ce qui s'est réalisé et j'en profite encore une fois pour féliciter l'équipe de négociation pour notre merveilleux contrat. Pour ce qui est des prévisions budgétaires 2018, que vous retrouverez plus loin dans le livre du Congrès, je planifie un léger déficit de 29 383 \$.

- **Revenus**

Les cotisations régulières ont été de 4 731 905 \$, alors que les intérêts se sont élevés à 37 106 \$; la subvention en santé et sécurité a été de 11 294 \$; la contribution à la formation syndicale de 150 000 \$ est maintenue, mais les sommes sont à recevoir au niveau du bilan financier, étant tributaire de l'entente sur le contrat de travail. La ristourne en publicité nous a rapporté 150 000 \$; à ce montant s'ajoutent un règlement en arbitrage de 5 084 \$, les revenus de location du 1991 Léonard-De Vinci de 63 410 \$ et finalement un montant de 600 000 \$ qui représente la rétroactivité des cotisations régulières, ce montant qui nous permet d'atteindre l'équilibre financier en 2017. Ces sommes donnent un grand total en revenus de 5 748 799 \$ en 2017, soit 596 641 \$ de plus en revenus qu'en 2016, qui somme toute est la rétroactivité ci-dessus!

- **Dépenses**

Nos dépenses totales pour l'année 2017 se chiffrent à 5 810 387 \$, soit 651 497 \$ de moins par rapport aux dépenses de l'année dernière et j'en suis très fier. À ce 5,8 M\$ des dépenses, il faut ajouter deux sommes positives, soit 14 414 \$ pour la variation dans la plus-value et le virement de 298 771 \$ du fonds d'assurance-maladie pour le 3 % des retraités. Par rapport à l'état de nos revenus, nous sommes en surplus de 251 597 \$ et je vais travailler à ce que 2018 nous offre également des surplus.

## ▪ **Frais du personnel**

Au poste budgétaire Salaires Exécutif, un écart défavorable de 2 938 \$ qui est normal. Pour le Salaire des directeurs, un écart défavorable de 72 012 \$ qui s'explique en grande partie par la rétro sur le salaire à cause du nouveau contrat pour les 14 directeurs actifs, mais aussi pour les neuf anciens directeurs. Où nous retrouvons une bonne différence positive pour nos finances c'est dans Comités et sous-comités, avec un écart positif de 49 188 \$ et, par le fait même, dans les salaires des directeurs payés à la SQ avec un écart positif de 84 273 \$. Au poste budgétaire Employés, un écart défavorable de 103 797 \$ à cause, entre autres, de 37 000 \$ en heures supplémentaires qui a diminué par rapport à 2016, mais qui va encore diminuer d'au moins 50 % en 2018; la majorité de ces heures supplémentaires était causée par un changement majeur en début d'année au niveau de l'implantation de SEGIC. Autre écart favorable de 23 406 \$ dans les déplacements de l'Exécutif. Pour ce qui est des autres postes budgétaires, ils sont moins significatifs. Ainsi, la réalisation face au budget projeté a fini en déficit de 10 106 \$.

## ▪ **Frais d'opération**

Nos dépenses d'opération affichent un écart défavorable de 154 781 \$. Ici, bien que des efforts ont été faits depuis l'année dernière, soit 200 000 \$ de moins, il s'agit de l'endroit où nous devons trouver des solutions afin d'aider nos finances. Ce qui nous fait mal est en lien avec les frais légaux qui sont défavorables à 204 113 \$. Le coût du Congrès nous indique un écart favorable de 95 887 \$, à la suite, entre autres, d'un regroupement de deux événements, soit le Congrès et la formation syndicale. Pour les Comités et sous-comités, l'écart défavorable est de 35 019 \$ qui s'explique par une reprise des travaux sur l'ensemble des groupes de travail et les travaux du Comité paritaire et conjoint. Pour ce qui est des négociations, avec l'écart

défavorable de 85 772 \$ non budgété car il s'agit en grande partie de la tournée pour le contrat de travail et une autre partie pour les frais de l'actuaire à la négociation, de plus ces sommes seront nulles en 2018. Pour les Conseils de direction, nous avons un léger écart favorable grâce à la négociation face aux hôteliers qui a fait diminuer le tout en 2017. À cela s'ajoutent 31 536 \$ pour une partie des frais d'élection de 2016 et du dépouillement du vote du contrat de travail. Bref, une amélioration de la situation par rapport à l'année dernière, mais encore du travail à faire en 2018 pour moi!

- **Frais d'administration**

Nos dépenses d'administration ont connu un écart favorable de 53 799 \$, mais surtout une diminution par rapport à l'année dernière de 356 049 \$ et j'en suis très fier. Ainsi, le poste budgétaire Papeterie et impression a coûté 39 708 \$ de moins que prévu. Nous avons aussi un écart favorable de 34 822 \$ au poste budgétaire Entretien et réparations, car j'ai mis en attente quelques projets. J'ai réduit également de 13 033 \$ en abonnements et souscriptions et de 12 504 \$ en télécommunications par rapport à la prévision, mais pour la téléphonie il s'agit d'une économie directe de 24 031 \$. En Consultations et expertises, l'écart défavorable est de 28 291 \$ et s'explique de la même façon que les frais juridiques et expertises qui sont de plus en plus dispendieux. Autre écart défavorable de 13 890 \$ en Formation et perfectionnement, particulièrement pour la formation Pairs aidants. Bref, un bel exercice dans les frais d'administration, mais difficile de pouvoir en faire plus en 2018.



- **Frais d'activités**

Dans cette catégorie, des efforts ont été faits, pour un écart favorable de 28 032 \$, mais surtout plus de la moitié des coûts sur l'année 2016. En conclusion, ce qui devait être fait a été fait dans trois des quatre catégories. Il faut maintenant se concentrer sur les frais d'opération, mais aussi et surtout innover et, pour cela, il faut être ouvert.

- **Fonds d'assurance-maladie**

En 2017, nos revenus totaux de cotisations annuelles incluant les revenus d'intérêt se situent à 24 894 034 \$. Nos déboursés d'opérations s'élèvent à 25 349 598 \$. Il en résulte un déficit de 455 564 \$. À cela, il faut retrancher 302 674 \$ qui est le montant de 3 % chargé aux retraités pour les frais d'administration du régime d'assurance maladie et dentaire, pour un grand total défavorable de 758 238 \$ avant le virement au fonds d'immobilisation et la variation de la plus-value des actifs financiers pour la vente.

Les réclamations d'assurance maladie et dentaire ont connu une augmentation des coûts de 6,0 % et 1,4 % respectivement (incluant, pour la première fois, le paiement des réclamations dans la dernière semaine de décembre 2017), comparativement à une inflation prévue de 6,5 % et de 5,2 %. Il y a eu une augmentation importante de la réserve de contingence de 311 288 \$ qui est causée par l'augmentation des cotisations au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Les frais d'opération ont connu une augmentation d'environ 325 000 \$ à cause principalement des frais liés au système d'adjudication et de son amortissement.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du fonds d'assurance-maladie pour 2017 :

---

<b>Solde du surplus au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>1 076 100 \$</b>
Déficit d'expérience de l'année 2017 après capitalisation de la réserve de contingence	(758 200 \$)
Variation plus-moins value	48 300 \$
Virement au fonds d'immobilisation	(2 900 \$)
<b>Solde du surplus au 31 décembre 2017</b>	<b>363 300 \$</b>

---

### **Résultats d'expérience de 2017**

Les résultats d'expérience du Régime d'assurance-maladie de l'APPQ pour l'année 2017 (pour déterminer la tarification des cotisations 2018) ont produit un déficit de 446 900 \$. Ces résultats diffèrent des résultats de l'état financier et ils sont répartis comme suit :

	<b>Soins hospitaliers et médicaux</b>	<b>Soins dentaires</b>	<b>Total</b>
<b>Produits</b>			
Cotisations d'assurance	19 878 700 \$	4 669 800 \$	24 548 500 \$
Cotisations pour frais d'administration	245 100 \$	57 600 \$	302 700 \$
Intérêts	34 700 \$	8 200 \$	42 900 \$
	<b>20 158 500 \$</b>	<b>4 735 600 \$</b>	<b>24 894 100 \$</b>
<b>Charges</b>			
Réclamations payées	19 071 700 \$	4 390 300 \$	23 462 000 \$
Variation de la réserve actuarielle <sup>(1)</sup>	36 500 \$	12 600 \$	49 100 \$
Taxe sur les primes	566 600 \$	133 100 \$	699 700 \$
Virement de fonds	245 100 \$	57 600 \$	302 700 \$
Autres frais	672 600 \$	154 900 \$	827 500 \$
	<b>20 592 500 \$</b>	<b>4 748 500 \$</b>	<b>25 341 000 \$</b>
<b>Surplus (déficit)</b>			
<b>en \$</b>	<b>(434 000 \$)</b>	<b>(12 900 \$)</b>	<b>(446 900 \$)</b>
<b>en % des cotisations d'assurance</b>	<b>- 2,2 %</b>	<b>- 0,3 %</b>	<b>- 1,8 %</b>

(1) Encouru non rapporté et garantie de taux

## **Analyse des coûts de mutualisation des réclamations majeures des médicaments**

L'option d'assurer les réclamations majeures de médicaments a été examinée et n'a pas été retenue à cause du coût de l'assurance par rapport aux réclamations majeures projetées.

### **Modification à la tarification au 1<sup>er</sup> juillet 2018**

	<b>Soins hospitaliers et médicaux</b>	<b>Soins dentaires</b>
Inflation 2017 à 2018	5,1 %	4,4 %
Six mois additionnels d'inflation pour garantir les taux jusqu'au 1 <sup>er</sup> juillet 2019	2,7 %	2,3 %
Ajustement d'expérience 2017	- 2,9 %	- 4,5 %
<b>Ajustement requis au 1<sup>er</sup> juillet 2018</b>	<b>4,9 %</b>	<b>2,2 %</b>

### **Étude comparative des renouvellements en 2017**

Au cours des cinq dernières années, l'APPQ a connu des hausses moyennes moins élevées que le marché.

**Augmentation moyenne du  
coût des polices d'assurances médicales**

	Canada	Québec
2017	8,20 %	8,20 %
2016	9,10 %	9,10 %
<b>Moyenne</b>	<b>8,70 %</b>	<b>8,70 %</b>
2015	6,40 %	7,00 %
2014	3,60 %	4,50 %
2013	4,90 %	6,80 %
2012	3,40 %	4,40 %
2011	6,20 %	8,20 %
2010	5,00 %	8,60 %
2009	6,20 %	7,70 %
<b>Moyenne</b>	<b>5,10 %</b>	<b>6,70 %</b>

Source : La base de données de Mercer comptant 2 400 régimes d'assurances collectives

Source : Des coûts d'assurances médicales qui explosent  
La Presse, Marie-Ève Fournier, le 6 mars 2018

**APPQ**

↔	<b>8,8 %</b>
↔	<b>0,0 %</b>
↔	<b>4,4 %</b>
↔	<b>3,0 %</b>
↔	<b>8,5 %</b>
↔	<b>0,0 %</b>

▪ **Recommandations de changements aux règlements**

1- **Article 15 SOINS HOSPITALIERS ET MÉDICAUX**

- Article 15.05 d)

**Texte actuel :**

Les honoraires de psychologues et les honoraires pour des traitements de psychothérapie lorsqu'ils sont rendus par un travailleur social (remboursables conformément au sous-article 15.02 C)) jusqu'à concurrence d'un maximum de remboursement de 1 000 \$ (prescription du médecin non obligatoire);

**Nouveau texte :**

Les services suivants :

- les honoraires et les expertises de psychologues, et
  - les honoraires pour des traitements de psychothérapie lorsqu'ils sont rendus par un travailleur social,
- sont remboursables conformément au sous-article 15.02 C) jusqu'à concurrence d'un maximum de remboursement total de 1 000 \$ par personne assurée, par année civile (prescription du médecin non obligatoire).

- Article 15.05 v)

**Texte actuel :**

Thérapie fermée ou externe auprès d'un établissement approuvé par l'A.P.P.Q. pour, entre autres, le traitement de la détresse psychologique, de l'épuisement professionnel, des crises suicidaires, du jeu compulsif, de la toxicomanie, jusqu'à concurrence de 153 \$ par jour de thérapie et d'un maximum de 28 jours par thérapie. Pour le traitement de la gestion de la colère, le maximum de remboursement est de 204 \$ par jour jusqu'à concurrence de six jours par thérapie. Pour le traitement des syndromes post-traumatiques, le maximum de remboursement est de 204 \$ par jour jusqu'à concurrence de 14 jours par thérapie. De plus les personnes assurées ont accès à un service d'aide téléphonique pour ce type de problèmes. Les maximums de remboursement seront indexés le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec au cours de l'année de calendrier précédente.

**Nouveau texte :**

Thérapie fermée ou externe auprès d'un établissement approuvé par l'APPQ pour, entre autres, le traitement de la détresse psychologique, de l'épuisement professionnel, des crises suicidaires, du jeu compulsif, de la toxicomanie, jusqu'à concurrence de 158 \$ par jour de thérapie et d'un maximum de 28 jours par thérapie. Pour le traitement de la gestion de la colère, le maximum de remboursement est de 210 \$ par jour jusqu'à concurrence de six jours par thérapie. Pour le traitement des syndromes

post-traumatiques, le maximum de remboursement est de 210 \$ par jour jusqu'à concurrence de 14 jours par thérapie. De plus, les personnes assurées ont accès à un service d'aide téléphonique pour ce type de problèmes. Les maximums de remboursement seront indexés le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec au cours de l'année de calendrier précédente.

## **2- Article 16 SOINS DENTAIRES**

### – Article 16.01 Description

#### **Texte actuel :**

Seuls les soins normaux, c'est-à-dire nécessaires à la santé bucco-dentaire, raisonnables, c'est-à-dire jusqu'à concurrence du barème applicable selon le guide des soins bucco-dentaires de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec pour l'année en cours, et réellement encourus par une personne assurée dans le cas des honoraires, et jusqu'à concurrence de 50 % des honoraires prévus pour l'acte bucco-dentaire dans le cas des frais de laboratoire sont admissibles, pourvu qu'ils fassent partie des soins énoncés aux sous-articles 16.03, 16.04, 16.05 et 16.06 et qu'ils soient rendus par un dentiste ou un denturologiste (dans la limite de leur compétence).

Ces soins sont remboursables selon le pourcentage indiqué à ces mêmes sous-articles, sous réserve du maximum décrit au sous-article 16.02.



**Nouveau texte :**

Seuls les soins normaux et raisonnables sont admissibles; ils doivent être :

- (a) normaux, c'est-à dire nécessaires à la santé bucco-dentaire, et conformes aux normes de la pratique courante de la dentisterie;
- (b) raisonnables :
  - c'est-à-dire jusqu'à concurrence du barème applicable selon le guide des soins bucco-dentaires de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec pour l'année en cours;
  - dans le cas des frais de laboratoires, les frais sont admissibles jusqu'à concurrence de 50 % des honoraires prévus pour l'acte bucco-dentaire.
- (c) réellement encourus par une personne assurée;
- (d) inclus dans les soins énoncés aux sous-articles 16.03, 16.04, 16.05 et 16.06;
- (e) rendus par un dentiste ou un denturologiste (dans la limite de leur compétence).

Ces soins sont remboursables selon le pourcentage indiqué dans ces mêmes sous-articles, sous réserve du maximum décrit au sous-article 16.02.

- Article 16.04 f)

**Texte actuel :**

Les soins parodontiques (traitement des gencives), à l'exclusion des appareils intra-oraux pour A.T.M., mais incluant :

- les services parodontaux non chirurgicaux;
- les services parodontaux chirurgicaux;
- les traitements parodontaux d'appoint, sauf pour l'équilibration majeure de l'occlusion qui est limitée à deux séances par période de deux ans.

**Nouveau texte :**

Les soins parodontiques (traitement des gencives), à l'exclusion des appareils intra-oraux pour A.T.M., mais incluant :

- les services parodontaux non chirurgicaux;
- les services parodontaux chirurgicaux (ceux-ci doivent être soumis à l'APPQ pour approbation avant d'encourir les services);
- les traitements parodontaux d'appoint, sauf pour l'équilibration majeure de l'occlusion qui est limitée à deux séances par période de deux ans.

▪ **Fonds d'assurance-vie de base**

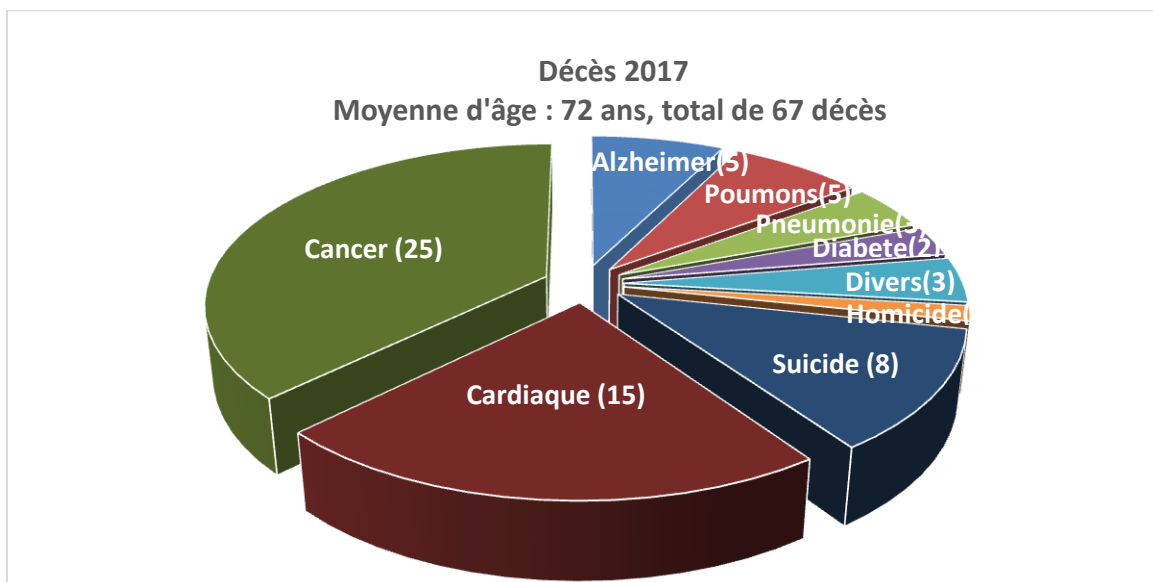
Les primes payées pour 2017 se répartissent de la façon suivante :

<b>Assurance-vie des membres</b>	<b>Assurance-vie des personnes à charge</b>	<b>Total</b>
1 741 588 \$	168 737 \$	1 910 325 \$

Le tableau qui suit présente la ventilation des 107 décès survenus en 2017, par type d'assurés :

Décès survenus		
	Montant d'assurance	Nombre de décès
<b>Membres</b>		
Actifs	749 000 \$	7
Retraités	1 120 500 \$	62
<b>Personnes à charge</b>		
Conjoints	255 000 \$	38
Enfants	0 \$	0
<b>Total</b>	<b>2 124 500 \$</b>	<b>107</b>

Le graphique suivant montre la ventilation des causes de décès :



Les résultats d'expérience de la protection d'assurance-vie de base pour 2017 montrent un déficit de 370 489 \$ qui a été calculé comme suit :

	<b>Primes</b>	<b>1 910 325 \$</b>
<b>Moins</b>	Sinistres imputés à l'expérience	2 032 199 \$
<b>Moins</b>	Coût de mise en commun	71 637 \$
<b>Moins</b>	Frais et taxes (incluant crédit d'intérêt)	176 978 \$
<b>Total</b>		<b>(370 489 \$)</b>

Les résultats ci-dessus sont calculés selon l'information reçue de l'Industrielle Alliance.

Une portion du déficit de la période est causée par l'augmentation du volume des retraités, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Un montant de 224 067 \$ sera payé de la CSBE afin de couvrir ce déficit et les taxes reliées.

### **Tarifification au 1<sup>er</sup> juillet 2018**

Montant d'assurance-vie des membres actifs :

Le montant d'assurance-vie est de 107 000 \$ depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Selon le contrat de travail négocié en 2017, ce montant sera majoré à 118 000 \$ au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Cotisation d'assurance-vie par paie :

Taux en vigueur :	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019
Montant assuré	107 000 \$	118 000 \$
Couverture individuelle	16,30 \$	17,97 \$
Conversion familiale	17,10 \$	18,79 \$

▪ **Fonds d'assurance-vie facultative et maladies redoutées**

Tout comme en assurance-vie de base, cette protection est assurée chez Industrielle Alliance depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015. Le montant total des primes payées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 s'élève à 1 282 272 \$ comparativement à 1 290 978 \$, ce qui représente une augmentation de 7,6 % sur une base annualisée.

Le nombre de décès et le montant d'assurance-vie facultative des sinistres survenus au cours de cette période, ventilés par type d'assurés, se répartissent comme suit :

Décès survenus		
	Montant d'assurance-vie facultative	Nombre de décès
<b>Membres</b>		
• Actifs	75 000 \$	1
• Retraités	615 000 \$	8
<b>Personnes à charge</b>		
• Conjoint	70 000 \$	4
• Enfants	0 \$	0
<b>Total</b>	<b>760 000 \$</b>	<b>13</b>

- **Caisse de sécurité et de bien-être**

**Rendement de la CSBE (après déduction des frais) :**

	<b>Valeur marchande</b>
2015	6,38 %
2016	6,80 %
2017	10,39 %
<b>Moyenne 3 ans</b>	<b>7,86 %</b>

Rendement espéré de la Caisse selon la politique de placement : 7,0 %

Valeur marchande au 31 décembre 2017 : 78 390 095 \$.

- **Fonds humanitaire**

Il y a eu 57 738 \$ de revenus pour des dons et des frais de 98 277 \$, ce qui fait que le Fonds a diminué de 28 039 \$, pour un solde à la fin de l'exercice de 39 511 \$.

Il est à noter que, compte tenu des États financiers de l'Association et de la santé financière du Fonds humanitaire, le montant de 25 000 \$ n'a pas été budgété en 2017 et n'a pas été versé pour une deuxième année consécutive. Il faut comprendre que, si chacun des 5 000 membres donnait 1 \$ par paie pour un total de 26 \$ par année, le Fonds n'aurait jamais de difficultés avec une entrée minimum de 130 000 \$.

- **Prévisions budgétaires 2018**

Pour ce qui est des prévisions budgétaires 2018, je les estime à un déficit de 29 383 \$, ce qui est très raisonnable et peut-être qu'avec beaucoup de travail et de l'imagination le résultat sera meilleur.

- **Rendements des Fonds de l'APPQ**

- **Fonds Équilibré de l'APPQ**

- **Rendements bruts**

31 décembre 2017 : 10,5 %

- **Rendements nets**

31 décembre 2017 : 9,6 %

- **Fonds de Croissance de l'APPQ**

- **Rendements bruts**

31 décembre 2017 : 12,13 %

- **Rendements nets**

31 décembre 2017 : 11,18 %

- **Volet Flexible de l'APPQ**

- **Rendements bruts**

31 décembre 2017 : 11,32 %

- **Rendements nets**

31 décembre 2017 : 10,39 %

- **Comité d'Investissement**

Une fois de plus, nous sommes fiers des décisions du comité d'Investissement; nos idées et nos choix de gestionnaires de portefeuilles nous donnent de merveilleux rendements en 2017. Nos deux fonds se situent pour l'année 2017 dans le 1<sup>er</sup> rang quartile et, pour la même période, le fonds APPQ Croissance se classe au 1<sup>er</sup> percentile. Ce qui est remarquable! Je tiens à féliciter les membres qui m'accompagnent dans les décisions du comité, soit : M. André Graveline, notre actuaire conseil; M<sup>e</sup> Marc-Olivier Tremblay, notre avocat de conformité; ainsi que les directeurs Charles Hopson et Stéphane Jetté.

- **Comité des Finances**

M. Chrystian Leclerc, vice-président aux finances, félicite le directeur Stéphane Jetté et la déléguée Isabelle Bourassa, pour le travail de vérification qu'ils ont effectué ainsi que pour leurs rapports faits pour chaque Conseil de direction et pour le Congrès.

- **Comité de la Politique salariale et de dépenses**

Aucune modification à la politique salariale et de dépenses autre que l'ajustement des salaires et des frais de subsistance qui respecte la politique.



**SUGGESTIONS DE MODIFICATIONS À LA SUITE  
DES DEMANDES FAITES LORS DU CONGRÈS DE 2017**

<b>Modifications possibles pour les professionnels de la santé *</b>	<b>Impact estimé sur les taux maladie</b>
1) Maximum global de 1 500 \$/année (au lieu de 1 000 \$)	0,5 %
2) Aucun maximum sur le montant des visites (au lieu de 45 \$)	5,3 %
3) Maximum global de 1 500 \$/année (au lieu de 1 000 \$) et aucun maximum sur le montant des visites (au lieu de 45 \$)	6,3 %
4) Maximum de 60 \$ par visite (au lieu de 45 \$)	2,7 %
5) Maximum global de 1 500 \$/année (au lieu de 1 000 \$) et maximum de 60 \$ par visite (au lieu de 45 \$)	3,4 %

- \* Ensemble actuel de paramédicaux selon les articles 15.05 d) et 15.05 f).  
 15.05 d) : psychologues/psychothérapie; maximum de 1 000 \$/année.  
 15.05 f) : chiropraticien, ostéopathe, orthothérapeute, massothérapeute,  
 physiothérapeute, ergothérapeute, acupuncteur ou podiatre;  
 maximum de 1 000 \$/année pour l'ensemble des professionnels et maximum  
 45 \$/visite.  
 15.05 f) : thérapie de la parole, de l'ouïe ou de la vue; maximum de 1 000 \$/année  
 pour l'ensemble et maximum 45 \$/visite.

<b>Modification possible pour les soins dentaires préventifs *</b>	<b>Impact estimé sur les taux dentaires</b>
Examens aux 9 mois (au lieu de 6 mois)	- 0,2 %

- \* Selon l'article 16.03 B) pour les visites aux 6 mois actuellement.

## **Modification possible pour couples policiers**

### **180 couples policiers**

#### **Pratique actuelle :**

- Chacun des deux membres est assuré sous son propre matricule.
- Chacun bénéficie de sa propre option de protection santé et dentaire.

#### **Recommandation :**

- Choix pour les membres conjoints(tes) policiers(ères) :
  - Option 1 :
    - Un des membres est exempté et l'autre membre est couvert selon la protection familiale.
    - Le membre exempté sera donc couvert par la protection de son conjoint.
  - Option 2 :
    - Continuer selon la pratique actuelle.

Impact financier : coût maximum 22 000 \$ (2018) pour les membres exemptés.

\*\*\*\*\*



Mathieu Sauvageau  
Vice-président aux Ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET  
POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

MS/sl